

J'ai le plaisir de vous présenter la première « lettre » de la direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor. Sous l'autorité du Préfet et sous l'impulsion de Christophe BUZZI, directeur adjoint et délégué départemental à la vie associative et de Romain VALDENNAIRE, professeur de sport, la DDCS a prévu, avec l'appui technique de la DRJSCS*, de produire périodiquement une lettre d'information à l'attention de ses partenaires portant sur l'ensemble des champs dans lesquels elle intervient.

Direction Départementale de la
Cohésion Sociale des Côtes d'Armor



Constitué de dossiers d'actualité et de brèves, ce document produit sous format numérique a pour ambition de donner l'essentiel de l'information de manière synthétique et lisible. Le choix de ce format présente notamment l'intérêt de faciliter la création de liens avec des articles et des documents plus élaborés auxquels vous pourrez vous référer.

Vous trouverez également, annexés à la plupart des articles, les coordonnées de personnels de nos services susceptibles d'apporter des éclairages complémentaires aux différents sujets abordés.

Souhaitant que cette initiative puisse contribuer à mieux faire circuler l'information et à renforcer le lien entre notre service, ses partenaires et ses usagers, je vous souhaite une excellente lecture et vous invite à nous adresser toute remarque que vous jugeriez utile en vue d'améliorer cet outil de communication.

Bertrand RIGOLOT
Directeur départemental de la cohésion sociale
des Côtes-d'Armor

* Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne

SOMMAIRE Le greffe des associations [page 2](#) / Le coupon sport 2012/2013 [page 3](#) / L'accompagnement Educatif 2012/2013 [page 3](#) / Le colloque des tuteurs familiaux du 8 novembre 2012 [page 4](#) / Le colloque vie associative du 23 novembre [page 5](#) / Le REAAP [page 5](#) / La journée de prévention de l'illettrisme du 13 septembre [page 6](#) / La journée des professionnels de la jeunesse 27 novembre [page 6](#) / La journée sur la violence faite aux femmes 29 novembre [page 6](#) / L'opération 100 femmes 100 métiers du 15 au 30 novembre / Le N° vert net écoute + site internet info famille [page 6](#) / infos pratiques [page 7](#)

Le greffe des associations dans les côtes d'Armor

A l'instar de 50 autres départements en France, le greffe des associations est géré depuis 2010 par la DDCS et ce pour l'ensemble du territoire costarmoricain. Le greffe enregistre sur le Répertoire National des Associations (RNA) toutes les déclarations transmises par les dirigeants de ces associations, de la création à la dissolution.

En effet, au cours de la vie d'une association, de nombreux mouvements doivent être déclarés (modification des dirigeants, du siège social, des statuts, du titre ou de l'objet) qui donnent lieu à la délivrance d'un récépissé de modification.

Dans le département des Côtes d'Armor, environ 10 500 associations sont en activité (non dissoutes et effectuant des modifications régulièrement).

Au cours du premier semestre 2012, le greffe a enregistré 1 787 déclarations parmi lesquelles 286 concernaient des créations, 1 429 des modifications (dirigeants, siège social,

titre, objet, statuts) et enfin 72 dissolutions d'associations.

La vie associative costarmoricaine est particulièrement active puisque sur les trois dernières années, on compte en moyenne 392 dissolutions, pour 1 588 créations et globalement 8 204 modifications. Ainsi, on peut considérer qu'il y a environ 125 000 bénévoles impliqués dans le fonctionnement des associations dans le département et environ 17 205 emplois.

Les objets statutaires des associations nous donnent des informations relatives aux activités mises en œuvre dont les principaux thèmes sont dans l'ordre : le sport pour 22 % des déclarations, les loisirs 18 %, les activités culturelles 15 % et celles liées à l'éducation et à la formation 10 %.

Depuis le 5 janvier 2012, les déclarations concernant les créations d'associations peuvent désormais être effectuées en ligne (E-Création). Cette nouvelle modalité évite des déplacements aux administrés,

notamment ceux étant éloignés de Saint-Brieuc et leur permet également de s'affranchir des contraintes horaires, la déclaration étant effectuée à domicile.

Pour déclarer son association en ligne, les dirigeants doivent créer un compte association en se rendant sur le site suivant :

<https://connexion.mon.service-public.fr/>

▶ CONTACT

Le greffe des associations de la DDCS répond à vos questions * :

- le lundi de 9 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H,
- les mardi, mercredi et jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H,
- le vendredi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 30

Il est également joignable par téléphone au 02.96.62.83.30 (Mme POSTIC) ou au 02.96.62.83.36 (Mme LE BIANNIC) mais également à l'adresse mail suivante :

ddcs-associations@cotes-darmor.gouv.fr

* NB : Quelques procédures administratives restent encore néanmoins réalisées par les services de la préfecture (dons et legs, les fondations, les associations culturelles). Le correspondant à la Préfecture est M. LESAGE (Direction des Libertés Publiques, Bureau des élections, de l'accueil et de l'administration générale, téléphone : 02.96.62.44.46).



Pour plus d'information sur le greffe et l'E-crédation : site internet : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/Associations>

LE COUPON SPORT :

une aide pour s'inscrire dans un club sportif Costarmoricain

Le coupon sport est un dispositif permettant aux jeunes et aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'une réduction de leur cotisation annuelle lors de leur inscription dans une association sportive.

Peuvent en bénéficier :

- les enfants âgés de 9 à 18 ans dont les parents perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du dispositif scolaire, suivis par une Mission Locale et titulaires d'une Cart'onic
- les personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) quel

que soit leur âge.

L'aide accordée est directement fonction des coûts d'inscription annuels : de 20 € à 60 € pourront être alloués aux bénéficiaires selon des barèmes établis.

Pour l'exercice 2012/2013, l'Etat a versé une subvention de 58 580 € au travers des crédits du Centre National pour le Développement du Sport (<http://www.cnds.info/web>) pour que le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) des Côtes d'Armor puisse acheter et gérer l'affectation des coupons sport.

Naturellement, l'obtention des coupons sport est soumise au respect de différents critères et obligations, que ce soit pour les

clubs sportifs ou pour les potentiels bénéficiaires de ce dispositif. Tous les éléments d'information relatifs à ce dispositif peuvent être obtenus en vous rendant sur le site internet du CDOS des Côtes d'Armor : <http://cotesdarmor.franceolympique.com> (menu coupons sport à gauche, sur la page d'accueil).

▶ CONTACT

Contact : Virginie LE FLOCH,
Tél : 02.96.76.25.25. (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 18h00 ou le samedi matin entre 8h30 et 12h30).
cdos22@gmail.com

Le volet sportif du dispositif Accompagnement Educatif 2012 / 2013 : la possibilité de pratiquer gratuitement une activité sportive sur le temps péri-scolaire

Créé par la circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007 du Ministère de l'Education Nationale, l'accompagnement éducatif a pour objectif de favoriser la réussite de tous. Son organisation répond à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après la classe. Il s'agit d'assurer en toute équité pour chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde par les activités de découverte culturelle, d'expression et de création artistique, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité.

Dans ce cadre, le Centre National pour le Développement du Sport

(C.N.D.S.) s'est associé à cette initiative pour cofinancer la mise en œuvre du volet sportif de ce dispositif. L'enveloppe disponible pour l'appel à projets 2012/2013 au sein des Côtes d'Armor était de 59 220 Euros.

Le rôle de la DDCS consiste à piloter l'appel à projet et coordonner l'instruction des demandes de subvention tout en impliquant étroitement les différents partenaires que sont l'Inspection Académique, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, le Comité Départemental Olympique et Sportif, l'Union Générale de l'Enseignement Libre et l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2012/2013, ce sont 77 modules sportifs répartis sur près de 25 disciplines sportives qui sont mis en œuvre dans 27 établissements scolaires de notre

département (4 écoles élémentaires relevant du secteur prioritaire, 10 collèges publics et 10 collèges privés).

Pour plus de détails, veuillez télécharger le dossier de synthèse de la campagne CNDS 2012 qui figure sur la page internet suivante : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/Sport/CNDS> (les éléments traitant du dispositif Accompagnement Educatif sont présentés de la page 16 à la page 22).

▶ CONTACT

Romain VALDENNAIRE
02.96.62.83.68.
romain.valdenaire@cotes-darmor.gouv.fr

Les fonctions de tuteur familial :

une journée de réflexion le 8 novembre prochain

*Cette manifestation, organisée sous la forme de tables rondes, aura lieu le jeudi 8 novembre 2012 * en présence de monsieur le Préfet. Elle s'adresse aux tuteurs en devenir ou ceux en exercice et aux professionnels du secteur.*

La protection des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap ou fortement désocialisées) est d'abord un devoir des familles.

Ces majeurs protégés, plus couramment dénommés « personnes sous tutelle ou curatelle », sont soutenus par des mandataires professionnels ou des tuteurs ou des curateurs familiaux. Ces derniers sont responsables de la protection de leur proche et de leurs biens pour toutes les situations de la vie courante.

Cependant, les familles sont souvent démunies devant des questions d'ordre technique et sont en recherche d'information et de soutien.

Dans les Côtes d'Armor, un dispositif spécifique existe depuis 1997 à destination de ces tuteurs et repose sur des permanences physiques et téléphoniques d'information et des réunions publiques. Il est financé par l'Etat (DDCS) dans un cadre partenarial et conventionnel qui réunit trois associations (UDAF – ACAP et APM) et les services de la justice.

Mais malgré son ancienneté, cette

réponse reste peu connue et peu lisible et les échanges inter professionnels sur cette thématique sont à développer.

Aussi, l'Etat et les trois associations organisent une journée de réflexion et de promotion de la fonction de tuteur en lui donnant un rayonnement interrégional (Bretagne et Pays de la Loire).

** de 10h00 à 16h00 au Le Grand Large – Parc d'activités des Châtelets - 22440 PLOUFRAGAN*

► CONTACT

Pour tout renseignement et s'inscrire, contactez :
L'UDAF des Côtes d'Armor
28 BD Hérault Saint Briec
Tél : 02 96 33 40 76
Mail : udaf22@wanadoo.fr

Pour en savoir plus :

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/protection-des-majeurs>

FOCUS

Le dispositif de tuteurs familiaux en chiffres :

Bilan 2011 des réunions publiques (190 personnes touchées)

- 248 permanences physiques réalisées sur 7 sites différents (255 personnes)

- des permanences téléphoniques réalisées sur 7 sites différents pour plus de 250 appels concernant plus de 100 personnes

- un budget de fonctionnement de 45 000 euros par an.

La protection juridique dans les Côtes d'Armor :

8400

mesures de protection dont plus de 2800 gérées par des tuteurs familiaux (33%).

100

Plus de 100 professionnels mandataires à la protection juridique des majeurs.

7,7 M

Un budget public de 7,7 millions d'euros dont 37% à la charge de l'Etat (2,8 millions)

Une soirée débat le vendredi 23 novembre sur l'engagement bénévole

Acteurs incontournables du monde associatif, les bénévoles sont, malgré la crise, nombreux et actifs en France (18,3 millions) et notamment dans les Côtes d'Armor avec 125 000 bénévoles répartis sur environ 10 200 associations. Les Côtes d'Armor se caractérisent par une réelle dynamique associative, avec en moyenne, entre 500 et 600 créations d'associations chaque année.

Cependant, on entend de plus en plus souvent que les bénévoles sont de moins en moins nombreux, que le bénévolat n'est plus ce qu'il était, que les démarches administratives sont de plus en plus complexes et deviennent un réel parcours du combattant, que les relations avec les

professionnels ne sont pas toujours faciles à appréhender, que le monde associatif est en pleine mutation...

Face à ces différentes interrogations, la DDCS des Côtes d'Armor vous propose de participer à une soirée/débat autour de deux thèmes : « Les relations bénévoles/institutions » et « Bénévole, aujourd'hui... et demain ? »

Ces deux problématiques seront abordées de manière originale et dynamique lors d'un théâtre forum le vendredi 23 novembre 2012 de 18h à 20h30 au restaurant d'application « Le grand large », 23 avenue des Châteaux à Ploufragan (22 440). L'entrée est gratuite et la soirée s'achèvera

autour d'un cocktail dinatoire.

Retrouver l'invitation en ligne : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/Associations>

▶ CONTACT

Pour vous inscrire et obtenir de plus amples informations, vous pouvez contacter :

Hervé LE DEUFF

herve.le-deuff@cotes-darmor.gouv.fr

A la rencontre des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Issus de la Conférence de la Famille organisée en juin 1998, les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) répondent à la volonté nationale de créer, dans chaque département, des réseaux favorisant les liens entre les familles et les acteurs de la vie sociale.

Leur but :

- accompagner les parents dans leur rôle éducatif en prenant en compte la diversité des situations,
- favoriser les échanges entre les parents,
- faciliter la mise en réseau d'acteurs.

Dans les Côtes d'Armor, le REAAP est piloté par un collectif inter-institutionnel dynamique regroupant :

- la Caisse d'Allocations Familiales (coordination depuis septembre 2010),
- le Conseil Général,
- la DDCS,

- la Mutualité Sociale Agricole,
- l'Union Départementale des Associations Familiales.

Il existe pour et à travers un ensemble d'acteurs, aussi divers soient-ils, réunis autour de cette volonté de reconnaissance, de valorisation et de développement des compétences parentales. Ce peut être : les parents, les associations, les professionnels, les bénévoles, les institutions, les élus...

Concrètement, le REAAP 22 assure aussi :

- un soutien technique, méthodologique aux acteurs,
- un regard croisé et technique des actions « parentalité » développées sur le département,
- une valorisation, via le site internet www.parents-cotesdarmor.org des animations « parentalité » proposées localement,
- des rencontres départementales sur des thèmes spécifiques,
- un soutien aux projets initiés et portés par des parents...

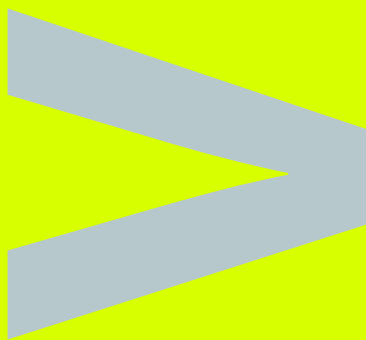
Face aux sollicitations croissantes de nombreux acteurs intéressés de découvrir le REAAP, l'équipe d'animation propose depuis le début 2012 des séquences (une matinée), intitulées « A la rencontre du REAAP » ouvertes à tous. La prochaine rencontre est prévue le mardi 11 décembre 2012. Si cette démarche vous intéresse, contactez le REAAP à l'adresse suivante : contact@reaap22.org. La variété des participants contribue à la richesse des échanges !

▶ CONTACT

Contact DDCS :
Isabelle BERTHO,
Conseillère Sociale
Tél : 02.96.62.83.59
isabelle.bertho@reaap22.org

Pour en savoir plus :
<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale/parentalite>

Brèves



25 novembre 2012 : l'enfant au cœur des violences conjugales.

Le 25 novembre marque, comme chaque année, la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Cette année, le temps fort départemental à destination des professionnel-le-s abordera la thématique de l'enfant au cœur des violences conjugales. Il se tiendra le jeudi 29 novembre, de 13h à 17h30, à l'AFPE de St-Brieuc et sera composé de 2 tables rondes suivies d'un échange avec le public en présence de L. Daligand, psychiatre spécialisée sur cette problématique.

A 19h45 : ciné-débat à destination du grand public au Club 6 à St-Brieuc : « Le paradis des bêtes » (en présence de la réalisatrice).

Pour tout renseignement, contactez : Stéphanie Le Gal-Gorin, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Tél : 02 96 62 83 39
stephanie.le-gal-gorin@cotes-darmor.gouv.fr

Internet, jeux vidéos en ligne... : un site et un numéro vert pour informer et conseiller les familles

88% des parents sont aujourd'hui inquiets de l'exposition aux dangers liés à internet (sondage TNS Sofres – nov 2011). En réponse à cette inquiétude, deux nouveaux services ont été créés :

- un numéro vert Net écoute : 0800 200 000 (confidentiel, anonyme et gratuit)

- un site : www.info-familles.netecoute.fr qui se veut être un espace d'informations, de conseils mais aussi un guide interactif, à destination des parents

Réunions d'information sur les métiers, les diplômes et le dispositif VAE

La DDCS 22 assure une mission de formation initiale et continue aux métiers relevant du sport et de l'animation. Vous êtes à la recherche d'informations pour travailler à titre permanent ou temporaire dans les métiers du sport et de l'animation, ou tout simplement vous souhaitez obtenir des renseignements relatifs aux formations ou au dispositif de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ... alors inscrivez-vous à l'une à l'une des réunions d'information portant sur les diplômes et métiers de l'animation et/ou à l'une des réunions d'information présentant le dispositif VAE. La DDCS 22 propose une réunion tous les deux mois dans ses locaux.

Contact : DDCS 22
Tel : 02 96 62 83 46 ou
02 96 62 83 72

Journée pour les animateurs le 27 novembre 2012

Dans le cadre de la charte éducative territoriale, une journée destinée aux équipes d'animation jeunesse des Côtes d'Armor se tiendra à la cité des métiers de Ploufragan, le 27 novembre 2012.

Après la restitution de l'enquête du CESER (conseil économique, social et environnemental de la Région) sur « les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne », des ateliers sur diverses thématiques touchant à l'animation et des stands d'information se tiendront l'après-midi.

Des invitations à destination des équipes seront envoyées aux organisateurs d'accueils, courriers auxquels seront joints les formulaires d'inscription.

Contact : Gaëlle Lefeuvre
Tél : 02 96 62 83 26
gaelle.lefeuvre@cotes-darmor.gouv.fr

Du 15 au 30 novembre 2012, 10ème édition : «100 femmes 100 métiers» :

L'opération régionale 100 femmes 100 métiers, créée en Côtes d'Armor, fête cette année sa 10ème édition. Cette manifestation pour la promotion de la mixité des métiers et l'égalité professionnelle aura lieu du 15 au 30 novembre avec des animations (tables rondes, visites d'entreprises etc.) dans tout le département.

Pour tout renseignement, contactez : Stéphanie Le Gal-Gorin, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Tél : 02 96 62 83 39
stephanie.le-gal-gorin@cotes-darmor.gouv.fr



DDCS 22

Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor
1 place Général de Gaulle CS 32370 22023 SAINT-BRIEUC cedex 1
Tél : 02 96 62 08 09 ddcs@cotes-darmor.gouv.fr

Où nous trouver ?

1 rue du Parc - BP 2232
22 023 SAINT BRIEUC cedex 1

Téléphone standard : 02.96.62.08.09
Fax : 02.96.33.77.07
courriel : ddcs@cotes-darmor.gouv.fr

Horaires d'accueil du public

Lundi : 9h 12h30 - 14h 17h
Mardi, mercredi, jeudi : 9h à 12 h - 14h 17h
Vendredi : 9h à 12 h - 13h30 17h
Vendredi et veilles de jours fériés : fermeture à 16h15
NB : les accès à nos étages (4ème et 5ème) sont sécurisés – Utilisez l'interphone

Souhaitez-vous nous écrire ?

Préfecture des Côtes d'Armor
DDCS des Côtes d'Armor
1 place du Général de Gaulle - CS 32 370
22 023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Pour disposer de tous les éléments d'actualité, consultez notre site internet :
<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports-Cohesion-sociale>

Les numéros utiles :

115 : dispositif départemental de veille sociale
119 : enfance en danger
114 : numéro de signalement d'urgences de tous types pour les personnes déficientes auditives
15 : SAMU 17 : police 18 : pompiers
112 : tous types d'urgence, depuis tous les pays européens
Drogues info service : 01 70 23 13 13 (information, aides sur les addictions aux drogues et à l'alcool)
Écoute alcool : 0 811 91 30 30 (soutien, informations sur les effets, les risques)
Suicide écoute : 01 45 39 40 00 (pour rompre le mur du silence, exprimer sa souffrance)
Aide aux victimes de violences / violences conjugales : 3919
Le 08 Victimes : 08 842 846 37 (informations à l'intention des victimes ou des proches de victimes d'agressions, de vols, d'escroqueries, d'accidents de la route ou d'autres infractions)
Maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées : 3977
SOS viols femmes Informations : 0 800 05 95 95
SOS enfants disparus : 116 000
Allô service public : 3939 (la première réponse à toutes les questions administratives)
SOS Loyers impayés : 08 05 10 60 75

